



PREFECTURE GIRONDE
11.07.2018

SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON

Conseil Syndical du 10 juillet 2018

Votants présents :

Mme Marie LARRUE, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Cécile SAINT-MARC, M. Jacques CHAUVET, M. Jean-Jacques EROLES, M. Jean-Guy PERRIERE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Jean TOUZEAU.

Assistaient à la réunion :

M. Eric COIGNAT, M. Gérard GLAENTZLIN et M. Jean-François RATEL.

Président de séance :

M. Jean TOUZEAU

Secrétaire de séance :

M. Jacques CHAUVET

Assistaient également à la réunion :

Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Cyril CLEMENT (Directeur du SMPBA), M. Bruno LAPIERRE (SMPBA) et M. Bruno SAVY (SMPBA).

- **Délibération n° : 23-2018**
- **Objet : Signature des procès verbaux de mise à disposition des biens à usage de ports au profit du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon.**

Le Conseil Syndical du SMPBA réuni ce jour, 10 juillet 2018, à Audenge approuve à l'unanimité la présente délibération.

SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON
Conseil Syndical du 10 juillet 2018

PREFECTURE GIRONDE
11.07.2018

- **Délibération n° : 23-2018**

- **Objet : Signature des procès verbaux de mise à disposition des biens à usage de ports au profit du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon**

La délibération n° 11-2018 a donné mandat au Président pour signer la convention générale de transfert devant intervenir entre le Département de la Gironde et le SMPBA pour le transfert des 12 ports départementaux au Syndicat Mixte.

Les délibérations n° 48, 49 et 50-2017 ont donné mandat au Président pour signer les conventions de transfert entre chaque commune et le SMPBA pour le transfert des ports situés sur la commune et en particulier procéder à cette occasion à l'extinction des contrats de concession de certains ports.

A l'issue des travaux complémentaires de recensement par le Département des différentes parcelles enregistrées au Cadastre et relatives à l'activité portuaire transférée, le Département a prévu dans la commission permanente du 17 mai 2018 la signature de sept procès verbaux complémentaires.

Par ailleurs, les communes ont procédé à un recensement détaillé des éléments patrimoniaux à transférer au Syndicat Mixte.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de mettre en place des conventions spécifiques de transfert du patrimoine et du domanial portuaire, en complément du transfert technique des ports et des budgets afférents, conformément à la sollicitation émise par le Trésorier d'Audenge.

La présente délibération consiste donc à donner mandat au Président pour signer chacun de ces procès verbaux, établis pour la mise à disposition de biens à usage de ports au profit du SMPBA.

Décision :

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon réuni le 10 juillet 2018 décide :

- D'autoriser le Président à signer les différents procès verbaux pour la mise à disposition de biens à usage de ports au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon qui doit intervenir pour le transfert domanial et patrimonial des ports.

Fait et délibéré à Audenge, le 10 juillet 2018

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean TOUZEAU

